

L'Artisanat, partenaire de « ESPOIR DE L'ANNEE » sur M6

Diffusée dès le mardi 16 Novembre à 20H40 sur M6, l'émission « Espoir de l'Année » présentée par Karine LEMARCHAND, prend la forme d'une compétition de savoir-faire sanctionnée par un jury composé d'artisans reconnus.

« Espoir de l'année » met ainsi en scène des apprentis qui incarnent, par leur talent et leur enthousiasme les valeurs et l'avenir de l'artisanat.

Cinq métiers sont aujourd'hui prévus : coiffure, fleuriste, esthétique, boucherie, pâtisserie. Chacun d'entre eux fera l'objet d'une émission diffusée le même soir entre 20h40 et 23h30.

Le jury récompensera le meilleur candidat dans chacune des professions représentées. Ce qui fera la différence : la passion du métier, l'excellence du savoir-faire, la qualité du travail, le projet professionnel du candidat. « Espoir de l'année » entend ainsi susciter des vocations en faisant mieux connaître chacun de ces métiers et en créant des occasions pour le grand public et les plus jeunes de découvrir nos métiers et voire, de susciter des vocations. A la fin de chaque émission, un seul des candidats remportera le titre d' « Espoir de l'année », faisant office de 'label', tant pour le grand public que pour les professionnels.

En tant que partenaire de l'émission, l'Artisanat apparaîtra en ouverture et clôture du programme.

L'intérêt de ce partenariat est double. D'une part, il participe à l'identification de la marque **L'Artisanat Première entreprise de France** auprès du grand public et, d'autre part il permet de s'adresser directement aux jeunes et à leur famille à la faveur d'une émission grand public, bénéficiant d'une forte audience, en présentant sous l'aspect de l'excellence de jeunes apprentis dans l'exercice de leur métier.

Ainsi, il contribue efficacement à l'effort que nous menons en faveur de l'attractivité de l'artisanat auprès des jeunes.

Pour toute information complémentaire : artisanat.info rubrique « Espoir de l'année »